



201 Route du Haut-Jura

01130 ECHALLON

Tel : 04.74.76.48.51

Mail : secretariat.mairie@echallon.fr

REGLEMENT INTERIEUR

La cantine et la garderie sont gérées par la commune d'Echallon. Elles sont ouvertes à tous les enfants scolarisés à l'école de la Semine, de la petite section de maternelle au CM2.

❖ Inscriptions

Chaque enfant fréquentant l'une des classes de l'établissement bénéficie des services de la cantine et de la garderie, dès lors que ses parents l'ont inscrit sur le portail famille Ropach. L'inscription sur le site Ropach sera valable toute la scolarité de l'enfant. En fin d'année scolaire, une nouvelle affectation de l'enfant sera établie par l'administrateur et chaque famille pourra de nouveau gérer les réservations de repas et de garderie pour la nouvelle année scolaire.

Le personnel ne prend pas d'inscription et ne gère pas les modifications. Les parents gèrent et sont responsables des repas commandés et des garderies réservées pour leur(s) enfant(s).

Le blocage des inscriptions se fera le jour ouvré précédent la réservation jusqu'à 11h00 (ex : vous avez jusqu'à vendredi 11h00 pour modifier la réservation du lundi).

En cas d'absence prévue ou non (voyage scolaire, grève,...), le repas et la garderie seront dus s'ils n'ont pas été décochés sur le portail Ropach avant 11h00 la veille de l'absence (attention : le mardi pour le jeudi et le vendredi pour le lundi).

❖ Horaires et lieux

La cantine se situe dans la salle de motricité. La garderie se situe dans l'enceinte de l'école et parfois sur l'aire de jeu communale.

Ouverture de la garderie et de la cantine pendant les jours d'école :

- matin : de 7h20 à 8h20
- midi : de 12h00 à 13h35
- soir : de 16h15 à 18h30

Hors de ces horaires, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Garderie du matin et du soir : les enfants sont amenés et repris par leurs parents ou un adulte désigné par eux. En aucun cas un enfant ne pourra quitter la garderie s'il n'est accompagné d'un responsable reconnu.

Garderie du soir : il est demandé aux parents de prévoir un goûter. Les enfants auront la possibilité de faire leurs devoirs en autonomie.

Le dépassement des horaires de fin de garderie fera l'objet d'un avertissement. En cas de nouveau retard, une pénalité financière sera appliquée selon les tarifs en vigueur.

❖ Tarifs et paiement

Les tarifs sont fixés pour l'année scolaire par le Conseil Municipal.

Les paiements seront effectués de préférence par prélèvement. Pour ce faire, penser à cocher *prélèvement* dans les modalités de paiement, à saisir votre RIB et à rapporter le mandat signé en mairie.

Pour les personnes qui souhaitent régler par chèque et/ou liquide, il faudra se rendre à la trésorerie d'Oyonnax.

Les repas et les garderies seront facturés en fonction des inscriptions/désinscriptions des familles, en fin de mois.

❖ Règles de vie

- La dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition et une conduite inadmissible entraînerait la radiation immédiate de l'enfant responsable.
- Il est interdit de pénétrer dans les salles de classe pendant les heures de garderie.
- Les enfants sont tenus d'apporter leur serviette dans une trousse/pochette de protection et de l'utiliser.
- Les enfants doivent respecter les consignes énoncées par le personnel d'encadrement.
- Toute contre-indication alimentaire doit être signalée par écrit. Un cas d'allergie doit faire l'objet d'un PAI avec le médecin scolaire. Ce PAI décidera si la famille doit prévoir un panier repas. La prise de médicament ne se fera que si l'enfant possède une ordonnance.
- En cas d'absence de l'enfant, pour des raisons sanitaires, son repas ne pourra être ni récupéré, ni remboursé.

❖ Acceptation de ce règlement

L'inscription de l'enfant vaut acceptation de ce règlement.

Merci de remplir le plus précisément possible le formulaire d'inscription et de mettre à jour vos coordonnées en cas de changements.

Tarifs année scolaire 2022/2023

Cotisation annuelle par famille	30.00 €
Repas enfant et garderie de 12h00 à 13h35	6.30 €
Repas enfant non inscrit au préalable	10.00 €
Repas adulte	4.80 €
Garderie de 7h20 à 8h20	1.00 €
Garderie de 16h15 à 17h30	1.00 €
Garderie de 17h30 à 18h30	1.00 €
Garderie retard après 18h30	10.00 €